

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2019/2020
Application de la TVA 6% (Loi de Finances 2016 - art. 30)

Préscolaire et 1er cycle de l'enseignement de base (Anciens élèves / frères et sœurs)

DESIGNATION	COUT ANNUEL TTC	MODALITES DE REGLEMENT (1)		
		1 ^{er} trimestre Règlement à l'inscription définitive (2)	2 ^{ème} trimestre règlement avant le 01/12/2019	3 ^{ème} trimestre règlement avant le 01/03/2020
TEST D'ENTREE uniquement pour le préscolaire		A régler directement au psychologue		
DROIT DE 1ère INSCRIPTION	535 DT	535 DT		
DROIT DE REINSCRIPTION Préscolaire / Primaire	268 DT			268 DT
SCOLARITE PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE • BADGE inclus (à renouveler en cas de perte au tarif de 15 D TTC) • CALENDRIER + PHOTO CLASSE inclus	4500 DT	1500 DT	1500 DT	1500 DT
FOURNITURES PEDAGOGIQUES (TP et travaux manuels) • tarif préscolaire : • tarif primaire :	200 DT 150 DT	200 DT 150 DT		
SERVICES RESTAURATION au choix	Panier - Encadrement	500 DT	250 DT	250 DT
	Cantine - Encadrement (3) - Catering (4) (4 repas/semaine)	500 DT 1100 DT	250 DT 600 DT	250 DT 500 DT
GARDERIE (préscolaire et 1e année)	500 DT	250 DT	250 DT	
ETUDES SURVEILLEES (2 ^{ème} à 6 ^{ème} année)	500 DT	250 DT	250 DT	
DROIT DE TIMBRE 600 millimes (applicable à chaque paiement comptant ou différé)				
Cours de soutien et de remédiation (pour les élèves ayant des lacunes) : gratuité Cours de consolidation (classes de 6^{ème}) : gratuité <i>En cas de désistement, tous ces droits et frais ne seront ni remboursables, ni transférables à d'autres personnes ou à d'autres frais. L'absence de paiement dans les délais impartis entraîne l'exclusion temporaire de l'élève, puis sa radiation de l'établissement.</i>				

(1) Règlements mensuels acceptés sous conditions.

(2) Avant le 31/5/2019 pour le préscolaire et avant le 28/08/2019 pour le primaire.

(3) le montant de l'encadrement Cantine est payable avec les frais au nom de la « Fondation Bouebdelli »

(4) Chèque à libeller au nom de la société « Multicatering »

Calendrier des encaissements du 1^{ER} versement : à partir du 15/7/2019 jusqu'au 27/08/2019, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h (classes du primaire.)

L'inscription n'étant considérée comme définitive qu'après règlement, dans les délais, du 1er versement des frais de scolarité, l'école disposera, **dès le 28/08/2019**, des places des élèves non en règle avec l'économat.

TABLIER ET TENUES DE SPORT : Tous les élèves sont tenus de porter exclusivement le tablier uniforme de l'école dès le 1er jour de la rentrée. Dès la 1^{ère} année, ils sont également tenus de porter les tenues réglementaires de sport. Ils seront à acquérir à l'économat. Il est conseillé d'amener l'enfant pour les essayages, les vêtements vendus ne pouvant être échangés. **AUCUNE VENTE NE SERA EFFECTUEE EN AOUT ET SEPTEMBRE 2019.**

Fournitures scolaires : voir liste.

Les cartables à roulettes ne sont tolérés que s'ils comportent des sangles afin d'être portés sur le dos.

Cantine et Service panier : les réservations doivent avoir lieu dès l'inscription. **Ouverture le second jour de la rentrée scolaire.**

Rentrée scolaire : Se référer à la date officielle annoncée par le Ministère de l'Éducation, étant précisé que le 1er jour les cours cesseront à 12h.